Panier de Légumes certifiés bio

3e trimestre 2023

du jeudi 6 juillet au jeudi 28 septembre 2023

Les contractants sont solidaires, dans les aléas comme dans les surplus de la production

Le présent contrat est passé entre :

Barbara VADEAU – LA TERRE FERME
111 Impasse de Valgas
04100 Manosque
Tél. : **07 85 66 77 60**
Email : **laterreferme04@gmail.com**
Ils s'engagent à être présents lors des distributions.

et le consomm'acteur ou la consomm'actrice adhérent:

Nom **Prénom**

qui s'engage à respecter la charte et les statuts de MonaLisa, à s'acquitter de l'adhésion annuelle et à payer par avance les produits en un ou plusieurs acomptes. La définition de la nature et de la quantité des produits fournis est faite en accord entre les producteurs et la collégiale suivant les principes de la charte et du règlement intérieur de l'association MonaLisa - Paniers Producteurs.

La distribution se fait les **jeudis**, de 17h30 à 18h30 à **Pierrevert**, parking du stade

Choisissez votre **taille de panier** :

- ◻ petit panier 14€
- ◻ grand panier 20€

Choisissez votre **abonnement** (2 semaine de congés possible) : **5 % de réduction sur les abonnements au trimestre**

- ◻ **13 paniers** moins **....** semaine de congés éventuelle, **soit ….. paniers x ……. = ……. -5 %=…….**
  (En cas d'absence, prévenir 1 semaine en avance)
- ◻ un **panier tous les 15 jours**, **soit 7 paniers** (le premier panier le 6 juillet 2023) = **7 x ….. = …… €**
- ◻ un **forfait de 10 paniers**, (valable 6 mois) à réserver le lundi précédent par SMS ou mail soit **10 x … € = …… €**
- ◻ un essai sans engagement pour les **jeudi 6 et/ou 13 juillet** (à réserver le lundi précédent par SMS ou mail, paiement espèce ou chèque au retrait de la commande)

Nb :possibilité d'échanger un légumes avec un autre en fonction des légumes disponibles

En cas d'oubli du panier le jeudi, il sera possible de le récupérer le samedi matin entre 9h et 12h sur le stand de la ferme (entre Manosque village et Pierrevert sur la D6)

Règlement :
par virement IBAN : FR76 1910 6008 3443 6772 5394 138 BIC : AGRIFRPP891
par chèque, jusqu'à 3 versements en début de mois, sauf pour le forfait qui doit être réglé en une fois
En espèce, à la première distribution du mois
Tous les chèques doivent être datés au jour de signature, et à l'ordre de La terre ferme.

Fait à : le :

Signature du producteur du consomm'acteur

Renvoyez le présent contrat signé au producteur, ou lui remettre complet avec les chèques lors de la distribution.